

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à accélérer encore les objectifs déjà élevés de renouvellement du parc automobile des entreprises françaises.

Nous vivons une période de crises multiples et marquée par le manque de compétitivité de nos entreprises sur le marché Européen et mondial.

L'instabilité juridique en matière d'environnement et le durcissement des règles de manière disproportionnée sur le territoire national au regard des 0,9% d'émissions de gaz à effets de serres que représente la France à l'échelle mondiale participent de ces crises.

L'urgence est de soutenir l'économie française et de fixer des règles sur les moyen et long termes, à l'inverse de ce que propose cet article.

Le présent amendement vise donc à le supprimer